REPUBLIQUE RWANDAISE MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DU MOUVEMENT COOPERATIF B.P. 1044 KIGALI.-

Kigali, le

Nº 2980 /15.08.01

<u>Réf</u>.: -Votelex nº972/16.011.07/C.1 du 11 Juillet 1985. -Volet nº 795/16.11.07/C.1 du 10 Juillet 1985.

> Participation du Rwanda au stage zonal de KARATE DO.

Monsieur l'Ambassadeur de la République Rwandaise à <u>KINSHASA-ZAIRE</u>.-S/C et C.P.I. à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération K I G A L I.-

Monsieur 1'Ambassadeur,

Ayant reçu tardivement vos lettres dont l'objet et les références sont repris en marge, j'ai le regret de porter à votre connaissance que le Rwanda n'a pas pu envoyer des participants audit stage.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de ma haute considération.

> Le Ministre de la Jaunesse et du Mouvement Coopératif NDINOILIYIMANA Augustin Lt Col BEM.

P. O Db Jennerse Aury

C.P.I.h:

Db.ti

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandzise KIGALI

NO

/15.08.01

Au futures

Réf.: - Volelex nº 972/16.11.07/C.1 du 11 Juillet 1985.

> - Volet nº 795/16.11.07/C.1 du 10 Juillet 1985.

> > Mensieur l'Ambassadeur de la République Rwandaise à KINSHASA - ZAIRE

<u>Objet</u>: Participation du Rwanda au stage zonal de KARATE DO.

S/C. et C.P.I.à Mensieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coepération <u>KIGALI</u>

Monsieur l'Ambassadeur,

Ayand regu Tardivement

dent l'ebjet et les référencessent repris en marge, j'ai le regret de perter à vetre connaissance que cette discipline n'est parte de pratiquée au Rwanda. à ce stage apart au n'a los pre enven audit mon

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de ma haute considération.

> Le Ministre de la Jeunesse et du Meuvement Coepératif NDINDILIYIMANA Augustin Lt Celenel BEM.-

> > 2

6/17/1995

\$ 8.8.85

insport

26653 AMBRWA OK MCI

5421/15-08 ETAT : PRIORITE ABSOLUE MINIJEUMOCO KIGALI DESTINATAIRE S/C MINAFFET KIGALI

mépalu TEXTE ND 792/16.11.07/C.1 HONNEUR VOUS INFORMER CSSA INVITE RWANDA PARTICIPER STAGE ZONAL DE KARATE-DO POUR ARBITRES COMMA ENTRAINEURS COMMA PREVU A LIBREVILLE (GABON) DU 1ER AU 4/8/85 STOP SOUSCRIPTION EXIGEE ETRE 150,000 FCFA PAR CANDIDAT STOP LETTRE SUIT FULLSTOP

AGSL

28/7

AMBARWANDA KINSHASA

encor

non

1724.7.5

NIZEYIHONALA

KINSHASA, LE 11 JUILLET 1985.



Kinshasa, le 10 juil let 1985

Nº 195 /16.11.07/C.1

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE RWANDAISE

V/Réf. Nº

ANNEXE :

OBJET :

Port 972-5 BST 578185

DUMAS

B. P. 967 Kin, 1

2652 Theptard 21/2 31/7/8-56591-A

Monsieur le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif KIGALI.

S/C Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération

KESAL COMANA Jan Damassine Direction Con Ode Child Mana et des Affaires Administratives

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joints, copie de la note verbale n° 0028/CSSA/Z4 et son annexe du 4 juillet 1985 m'adressés par le Secrétaire Général du Conseil Supérieur du Sport en Afrique (CSSA).

Le CSSA vous transmet la note verbale nº 0069/CSSA/Z4 du 4 juillet 1985 invitant le Rwanda à participer à un stage zonal de Karaté-do pour arbitres et entraîneurs prévu à Libreville (Gabon) du 1er au 4 acût 1985.

La participation audit stage est conditionnée par une souscription de 150.000 F. CFA par candidat auprès de la Fédération hôte.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

COPIE POUR INFORMATION A :

- S.E. Monsieur le Président de la République Rwandaise <u>KIGALI.</u> SHIRAMAKA Anastase, Chargé d'Affaires a.i.

tannal

CONSEIL SUPERIEUR DU SPORT EN AFRIQUE



ZONE DE DEVELOPPEMENT SPORTIF Nº 4 14, AV, DE L'ENSEIGNEMENT KINSHASA / KASA-VUBU . REPUBLIQUE DU ZAIRE

VERBALE

NOTE

SECRETARIAT PERMANENT B. P. TEL. TELEX

OBJET :

4. JUL. 1705 Expéditeur : ... Date d'entrée : N' energistrement 20 A trailer pur : Ke A classer : MC NN 0 En survent : Nº 0028 / CSSA/24

Le Secrétariat Permanent de la Zonc de Développement Snortif n° IV du Conseil Supérieur du Sport en Afrique (CSSA) à Kinshase, présente ces compliments à l'Ambassade de la République Rwandaise en République du 'aïre à Kinshasa et a l'honneur de la prier de bien vouloir faire parvenir à Son Exectlence, Monsieur le Ministre de la Jeunesse et des Sports à KIGALI, la Note Circulaire nº .0069/CSSA/24 du 4 Juillet 1985 relative à l'organisation d'un Stage zonal de Karaté-do par l'Union des Fédérations de Karaté-do d'Afrique Centrale, à LIBREVILLE (Gabon).

KINSHASA, LE

Le Secrétariat Permanent de la Zone de Développement Contin nº IV du CSSA à Kinshasa, saisit cette occasion pour renouveler à l'Atthasuate de la République Rwandaise en République du Zaïre à Kinshasa, les aucurances de sa très haute considération



- Ambausade de la République Rwandaise KINSHASA .à

CONSEIL SUPERIEUR DU SPORT EN AFRIQUE

ZONE DE DEVELOPPEMENT SPORTIF N°IV

SECRETARIAT PERMANENT 14, Atenue de l'Enséignement

KINSHASA/KASA-VUBU.

/ N°ODG9/CSSA/Z.4 /

Note Circulaire à l'attention de leurs Excellences, Messieurs les Ministres et Commissaire d'Etat, chargés de la Jeunesse et des Sports en Afrique Centrale.

-4. JUL 1985

ANGOLA BURUNDI CAMEROUN CENTRAFRIQUE CONGO GABON GUINEE EQUATORIALE RWANDA SAO TOME ET PRINCIPE TCHAD ZAIRE

Objet:Stage zonal

de Karaté-do U.F.K.A.C Réf.: Recommandation nº 16/002

> Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'il sera organisé du 1er au 4 Août prochain à Libreville en République Gabonaise, un stage zonal de Karaté-Do pour Arbitres et Entraîneurs.

Chaque pays membre devra y envoyer deux (2) stagiaires de qualification nationale reconnue. Les conditions de participation consistent à souscrire dès lors 150;000 F CFA par candidat auprès de la Fédération hôte. Passé le 15 juillet, les candidats devront amener leur droit de participation en main propre au Comité d'organisation. L'Hébergement et la restauration seront à la charge de la Zone 4 du CSSA, le transport intérieur étant sous la responsabilité du pays hôte.

--//--

Il convient de signaler que ce stage sera dirigé par un Expert

de la Fédération Internationale de Karaté-Do (W-U-K-O.) chargé de la formation.

-12----

Le Karaté-Do et les autres disciplines sportives affinitaires, prennent de l'empension en Afrique Centrale et devraient être mieux encadrés, compte tenu des risques que comporte leur matique. Aussi l'oceasion est offerte à chaque pays de la Zone 4 de disposer après le stage de Libreville, des Arbitres et Entraîneurs Nationaux de Karaté-Do.

Dans l'espoir que vos Excellences, Messieurs les Ministres faciliteront la participation à ce stage de formation des formateurs, des cadres de vos fédérations respectives de Karaté, veuillez agréer nos sentiments respectueux.

13.85

F. B. BALTKENGL